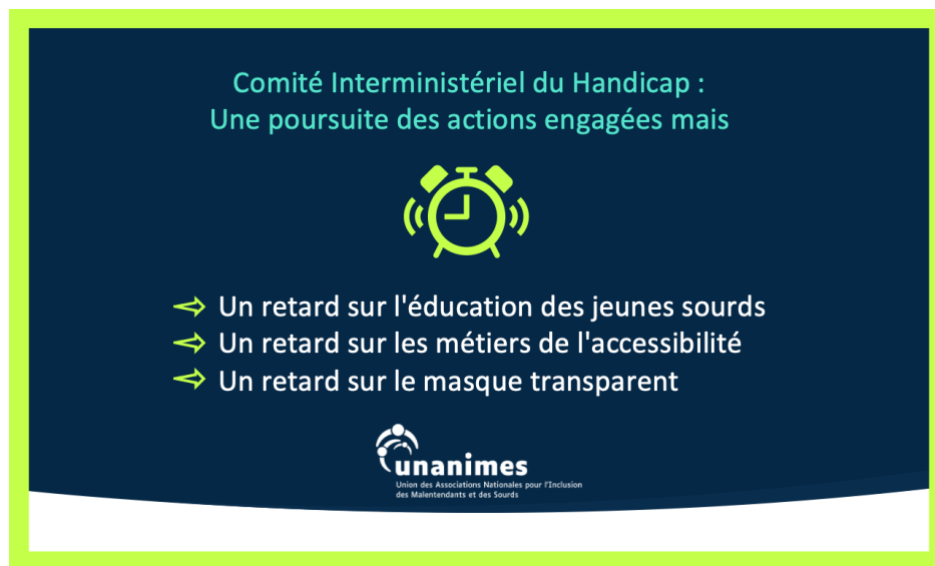


**COMITE INTERMINISTERIEL DU HANDICAP DU 16 NOVEMBRE 2020 :
UNE POURSUITE DES ACTIONS
MAIS TOUJOURS DES RETARDS POUR LES PUBLICS SOURDS**

[Lien vers la vidéo du communiqué accessible en LSF et sous-titré](#)

Le lundi 16 novembre 2020, à l'occasion de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, le Premier Ministre, Jean Castex, a organisé un Comité Interministériel du Handicap (CIH) à Matignon avec plusieurs ministres, le Président du CNCPH, Jérémie Boroy et le Président du Collectif Handicaps, Arnaud De Broca. Unanimes est membre du CNCPH et contribue aux nombreux travaux et avis sur les textes réglementaires. Unanimes fait également partie du comité exécutif du Collectif Handicaps aux côtés des nombreuses associations de personnes en situation de handicap.



Parmi les mesures annoncées par le CIH, et dont certaines représentent des avancées notables, quelques-unes concernent plus particulièrement :

- les jeunes élèves et étudiants sourds ou malentendants ainsi que les familles ;
- les usagers du téléphone et des médias audiovisuels ;
- les patients des hôpitaux et récents utilisateurs de la téléconsultation ;
- les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ;
- les parents sourds ou malentendants ;
- les citoyens en général.

Unanimes regroupant les associations de personnes sourdes et de leur famille se réjouit de voir, 15 ans après la loi de 2005, la poursuite d'un certain nombre d'actions :

- la mise en accessibilité des services de santé - accès téléphonique de certains hôpitaux et acteurs de téléconsultation ;
- la mise en accessibilité des campagnes électorales et de la communication gouvernementale ;
- la mise en accessibilité de la chaîne d'information continue France Info ;

- la mise en place d'un nouveau volet PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : la PCH parentalité ;
- l'accessibilité de la communication entre les victimes et les policiers dans les commissariats - dépôt de plainte ou de main courante ;
- la mise en place de modules de formation de LSF auprès des agents municipaux.

Elle regrette cependant que le mot « poursuite », élément de langage récurrent du CIH, désigne surtout l'abîme qui sépare encore les bonnes intentions affichées et la réalité qui exclut encore la majorité du public des élèves sourds d'un accompagnement suffisant et de qualité. L'annonce de la création de 3 PEJS à Lille, Amiens et Besançon, venant s'ajouter aux 16 officiellement déclarés, masque mal que tous sont incomplets, voire très incomplets et qu'aucun ne satisfait aux instructions d'une circulaire qui a déjà 3 ans et que la France compte en tout 30 académies, la circulaire prévoyant 1 PEJS par académie.

Elle constate que les étudiants sourds ne reçoivent pas les aides techniques et humaines auxquelles ils ont droit, que les campagnes électorales et la communication gouvernementale restent, malgré de récurrentes promesses largement inaccessibles...

Le CIH a-t-il mesuré la détresse des personnes sourdes et de leurs familles et annoncé les mesures pour la prévenir et y remédier ? Le CIH a-t-il mesuré les besoins de formation en termes de LSF, de codeurs LPC, de techniciens de l'écrit pour garantir une réelle accessibilité au public des personnes sourdes et malentendantes ?

Le CIH a-t-il conscience de ce que vivent les personnes sourdes ou malentendantes dans une société masquée et isolante ?

Des avancées existent, mais l'écart entre les besoins et les réponses est si profond et si ancien que la population sourde, malentendante et sourdaveugle n'est pas loin de penser qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Contact Presse : presse@unanimés.fr